

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2026-06-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/08/2026

L'an deux mille vingt-six le 03 août à 19 heures 45, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, maire.

Date de convocation : 29 juillet 2026

Présents : MMES Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Sophie PERSONNE ; Catherine COLLIN ; Stéphanie KERMARREC
M. Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND ; Romain PERRON ; Gaëtan PERCEBOIS, Adrien DENHEZ, Isabelle THÉON, Christophe COMBEAU

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 19h51

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Secrétaire : MME Sabrina CROISSANT

AFFAIRES GÉNÉRALES – RÈGLEMENT INTÉRIEUR MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux pouvoirs de police du Maire ;

Considérant la volonté de la commune de développer l'offre commerciale de proximité et de favoriser l'animation du centre-bourg ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un marché hebdomadaire et d'approuver son règlement de fonctionnement ;

Considérant que le règlement du marché précise notamment les conditions d'occupation du domaine public, les modalités d'attribution des emplacements, les droits et obligations des commerçants, ainsi que les règles applicables aux usagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- CRÉER un marché hebdomadaire sur le territoire de la commune de Lanvénégen, qui se tiendra le mardi de 16h30 à 19h30, sur la place de la résistance.
- APPROUVER le règlement du marché hebdomadaire annexé à la présente délibération, fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de gestion du marché.

- AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de tout document relatif à la mise en œuvre du marché.
- CHARGER Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le 03 août 2026
Le Maire,
Monique LE CREN